la loi antérieurement publiée par Moïse, loi de justice et de vérité donnée au premier homme dans l'origine. Ils rejetaient le célibat des prêtres et des moines, interprétaient littéralement les prophéties hébraïques relatives au Messie et attendaient le règne matériel du Christ décrit par Isaïe. Les *ébionites* résidaient principalement dans les environs de Jérusalem.

On attribue au chef de la secte des interpolations aux Actes des apôtres, aux soi-disant voyages de saint Pierre et aux écrits évangéliques.

Les juifs donnèrent le nom d'*ébionites* à toutes les communautés chrétiennes de Judée, et les accusèrent, s'il faut en croire plusieurs témoignages autorisés, d'avoir des doctrines auxquelles, en réalité elles ne croyaient pas. Il est bien difficile de les juger aujourd'hui, car la secte a disparu avec ses livres et ses dogmes, qu'elle tenait secrets, comme c'était l'usage chez les sectes chrétiennes de l'Eglise primitive. On possède néanmoins d'un auteur *ébionite* des *Homélies clémentines*, publiées dans le *Recueil* de J.-B. Cotelier.

A consulter sur les *ébionites :* saint Ignace, *Epître à Philadelphe;* Tertullien, *De præscript.;* saint Irénée et saint Epiphane, *Contre les hérétiques;* saint Augustin, *De her.;* Eusèbe, *Hist. ecclésiastique* (liv. III, chap. XXXI), et enfin, parmi les modernes, Moréri, au mot EBION.

Ébionites (EVANGILE DES), livre apocryphe que les Pères de l'Eglise assimilent à celui des nazaréens, sans doute à cause de la ressemblance de leurs doctrines respectives. « On ignore, lisons-nous dans l'*Histoire des dogmes chrétiens*, de M. Eug. Haag, si les nazaréens et les ébionites formaient deux sectes distinctes. Ce qui est certain, c'est que le premier de ces noms, appliqué d'abord par les juifs aux disciples de Jésus comme terme de mépris, fut réservé, après la destruction de Jérusalem, pour désigner plus particulièrement les judéo-chrétiens ou chétiens judaïsants qui s'étaient réfugiés à Sella, où ils avaient une église. Ces sectaires, dont Justin parlait encore avec beaucoup de modération, envers lesquels Irénée se montra déjà plus sévère, et qu'Epiphane classa enfin parmi les hérétiques, persistaient à nier la divinité de Jésus-Christ, qu'ils regardaient généralement comme un prophète; ils soutenaient que la loi de Moïse n'avait point été abolie et devait par conséquent continuer à être observée, n'admettaient qu'un seul Evangile, celui des Hébreux, tenaient fortement aux espérances millénaires, et poussaient enfin l'hostilité contre Paul, l'apostat de la loi, comme ils l'appelaient, jusqu'à rejeter tous ses écrits. » Telle était aussi, à peu de chose près, la doctrine des ébionites, ainsi nommés, comme nous l'avons dit plus haut, soit du nom d'un prétendu Ebion, disciple de Cérinthe et stoïcien, leur chef, soit du mot hébreu *ébionim*, qui signifie *humble* ou *pauvre*. L'Evangile des ébionites ne contenait ni le tableau généalogique par lequel commence l'Evangile de Matthieu, ni l'histoire de la conception miraculeuse de Marie, ni le récit de la venue et de l'adoration des mages. Il est curieux de trouver dès le premier siècle du christianisme, des chrétiens qui nient presque toute la partie surnaturelle de l'histoire de Jésus. Il fallait que les faits relatés dans nos Evangiles fussent bien peu solidement établis pour qu'on pût les révoquer en doute de si bonne heure. Pour les ébionites, Jésus était un prophète comme les autres, dont la naissance avait eu lieu suivant le cours des lois naturelles, mais en qui l'Esprit de Dieu était descendu le jour du baptême dans les eaux du Jourdain. Voici le récit de ce baptême donné par l'Evangile des ébionites, et que l'on pourra comparer avec celui de Matthieu (III, 13-17):

« Le peuple ayant été baptisé, Jésus vint aussi, et fut baptisé par Jean. Comme il sortait de l'eau, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit saint de Dieu descendre sous la forme d'une colombe et entrer en lui. Et une voix se fit entendre du ciel, en ces termes : « Tu es » mon fils bien-aimé; j'ai mis en toi mon af» fection; » et de nouveau : « Je t'ai engendré » aujourd'hui. » Et aussitôt une grande lumière brilla en ce lieu. »

On a signalé encore une autre différence entre l'Evangile des ébionites et celui de Matthieu: c'est à propos des sacrifices. Dans Matthieu, Jésus dit qu'il est venu, non pour les abolir, mais pour les accomplir. Dans l'Evangile des ébionites, au contraire, il dit : « Je suis venu abroger les sacrifices; si vous ne cessez de sacrifier, la colère de Dieu ne cessera de peser sur vous. »

On s'étonne à juste raison de voir une secte judaïsante, c'est-à-dire attachée à la loi de Moïse, mettre de telles paroles dans la bouche de Jésus. M. Nicolas, dont nous ne saurions trop recommander le savant ouvrage sur les *Evangiles apocryphes*, a tenté d'expliquer cette singularité en donnant aux ébionites une origine chrétienne. C'étaient, suivant lui, des rejetons d'une secte juive condamnant et repoussant les sacrifices sanglants, et il appuie son opinion sur divers passages de l'évangile même des ébionites. « Ce n'est pas des esséniens de la Judée, dit-il, que descendaient les ébionites. Il faut placer leur origine dans les associations esséniennes de la Samarie. Ce qui le prouve, c'est que, comme tous les Samaritains, ils n'admettaient des livres sacrés de l'ancienne alliance que le Pentateuque; et cette preuve est corroborée par l'accusation qu'Epiphane leur adresse d'être infectés des superstitions de Samarie. »

ÉBISELÉ, ÉE (é-bi-ze-lé) part. passé du v. Ebiseler : *Une planche* ÉBISELÉE.

ÉBISÈLEMENT s. m. (é-bi-zè-le-man — rad. *ébiseler*). Techn. Action d'ébiseler.

ÉBISELER v. a. ou tr. (é-bi-ze-lé — du préf. *é*, et de *biseau*). Techn. Rendre plan en enlevant le biseau. ‖ *Ebiseler un trou*, lui donner une forme conique.

ÉBISELURE (é-bi-ze-lu-re — rad. *ébiseler*). Techn. Travail que l'on produit en ébiselant.

EBKO ou **ECCO**. V. EYKE.

EBLANA, nom ancien de DUBLIN.

ÉBLANINE s. f. (é-bla-ni-ne). Chim. Substance qui se trouve dans l'acide pyroligneux brut, et qui est jaune, cristallisable, fondant à 176°, insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique concentré, qu'elle colore en jaune foncé. Elle a pour formule $C^{21}H^{9}O^{4}$.

ÉBLÉ (Jean-Baptiste), général français, né à Saint-Jean-de-Rohrbach, en Lorraine, en 1758, mort à Kœnigsberg en 1812. Il était fils d'un officier du régiment d'Auxonne, qui le fit inscrire, dès l'âge de neuf ans, sur les contrôles de ce corps. En 1785, devenu lieutenant, il accompagna Pommereul à Naples pour travailler avec lui à la transformation de l'artillerie de ce pays. Il en revint en 1792 avec le grade de capitaine, servit dans l'armée du Nord sous Dumouriez, Pichegru et Jourdan, fut créé chef de bataillon en 1793 et général de brigade le mois suivant. Eblé prit une part très-distinguée à la conquête de la Hollande, passa ensuite à l'armée du Rhin, et prit le commandement en chef de l'artillerie de Moreau. Il détermina la prise des villes de l'Ecluse, de Bois-le-Duc, de Crèvecœur, de Huningue et de Grave, et défendit Kehl pendant deux mois contre le prince Charles. Il prit part ensuite à l'expédition de Championnet contre Naples (1799) et revint l'année suivante auprès de Moreau. A la prise de Lunéville, Eblé ramena en France la magnifique artillerie conquise sur l'ennemi. Créé gouverneur de Magdebourg, puis ministre de la guerre du roi Jérôme, en 1808, il quitta à contre-cœur le service de la France, et ne cessa de solliciter la faveur d'y rentrer, ce qu'il obtint l'année suivante. En Portugal, il dirigea le siége de Ciudad-Rodrigo et effectua le passage du Tage. En Russie il reçut la mission douloureuse de rompre les ponts de la Bérésina à une heure que l'empereur avait fixée d'une manière irrévocable. Là, Eblé désobéit pour la première fois de sa vie : il retarda de quelques heures le moment fatal, et sauva une multitude de malheureux, sans laisser aux Russes le temps de profiter de l'hésitation qu'il avait mise à obéir. Quant à nous, nous croyons que cet acte d'insubordination est le plus beau trait de sa vie, et qu'il a justifié, mieux encore que ses nombreux exploits, les honneurs que Napoléon lui avait prodigués, en le créant baron, comte de l'Empire, et en inscrivant son nom sur l'arc de triomphe de l'Etoile. Napoléon, plein d'estime pour la bravoure et les talents d'Eblé, le fit, en 1813, premier inspecteur général de l'artillerie; mais cette nomination arriva trop tard : Eblé venait de succomber, en Prusse, aux fatigues de ses nombreuses campagnes.

ÉBLÉ (Charles), général français, neveu du précédent, né en 1799. Il entra à l'Ecole d'application en 1820, fut fait lieutenant en 1824, puis capitaine dans la première campagne d'Alger. Devenu précepteur militaire du duc de Montpensier, il fut nommé successivement chef d'escadron, colonel et directeur de l'artillerie à Metz, puis général de brigade et commandant de l'Ecole polytechnique en 1854.

ÉBLERN, bourg d'Autriche (Styrie), gouvernement de Gratz, cercle et à 55 kilom. N.-O. de Judenbourg, sur la rive droite de l'Ens; 657 hab. Riches mines de cuivre pyriteux et argentifère, produisant annuellement 20,300 quintaux métriques de minerai; fonderie rendant 300 marcs d'argent et 168 quint. métr. de cuivre, 150 quint. de cuivre et 500 quint. de sulfate de cuivre.

ÉBLES Ier, comte de Poitou et duc de Guyenne, mort en 893. Il succéda, en dépouillant son neveu, à son frère Ranulfe II, vers l'an 890, deux ans après s'être couvert de gloire au siége de Paris, contre les Normands. Distingué par son savoir autant que par sa bravoure, il succéda comme abbé de Saint-Germain-des-Prés à son oncle Gozlin, évêque de Paris, et fut tué au siége de Brillac, en Poitou.

ÉBLES II, dit **Mauzer** ou le **Bâtard**, comte de Poitou et duc de Guyenne, mort en 935. Il était fils de Ranulfe II, et se trouva, tout jeune encore à la mort de son père (890 ou 892), en présence de deux compétiteurs : Aymar, à qui le roi Eudes avait donné le Poitou, et Ebles, son oncle, qui s'empara de cette province aussi bien que de la Guyenne. Ebles II gouverna la Guyenne à la mort de son oncle (893), y joignit les comtés d'Auvergne, du Velay, de Limoges (926) et le Poitou à la mort d'Aymar, en 931. C'était un prince distingué par sa bravoure qu'il poussait jusqu'à la témérité.

ÉBLES ou **IBLIS**, nom sous lequel les musulmans désignent le diable, le roi des mauvais esprits. On croit que ce mot est une altération du grec διάβολος (le calomniateur, de διαβάλλω). Les musulmans se servent encore, pour appeler le démon, du mot *Azazel*, qui est le nom donné par la Bible au bouc émissaire. Ils emploient aussi le mot *Cheïtan* (en hébreu *Sathan*, d'où notre Satan). C'est le Lucifer des chrétiens, l'*Asmoug* des Persans, etc. V. au mot DIABLE.

ÉBLOUI, IE (é-blou-i) part. passé du v. Eblouir. Dont la vue est offusquée par un trop grand éclat, qui est troublé par un éclat trop vif, en parlant de la vue : *Etre* ÉBLOUI *par les rayons du soleil, par l'éclat de la neige.*

Mes yeux sont *éblouis* du jour que je revois.
RACINE.

‖ Qui semble ébloui, qui paraît troublé par une trop grande lumière, en parlant des yeux : *Sa taille est lourde, sa démarche pesante, son œil* ÉBLOUI *ou éteint, ses joues gonflées et flasques.* (Lamart.)

— Fig. Ravi, émerveillé : *Cent mille écus bien comptés!... Ils ont été* ÉBLOUIS *de cette somme.* (Mme de Sév.) *J'étais en effet* ÉBLOUI *des beautés brillantes qui s'offraient à ma vue de toutes parts.* (Le Sage.)

Ces sons harmonieux enchantent mes oreilles,
Mes yeux sont *éblouis* de l'amas des merveilles
Que l'auteur de mes jours prodigue sur mes pas.
VOLTAIRE.

‖ Séduit, transporté, aveuglé : *Apprenez à n'être pas* ÉBLOUIS *du bonheur qui ne remplit pas le cœur de l'homme.* (Mass.) *Chacun pense que les autres seraient* ÉBLOUIS *par la lumière qui ne fait que l'éclairer.* (B. Constant.)

Laisse aux sots *éblouis* l'or et les vains honneurs;
Fais le bien, vis obscur, règle surtout tes mœurs.
FRÉVILLE.

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouïs,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours *éblouis ?*
J.-B. ROUSSEAU.

ÉBLOUIR v. a. ou tr. (é-blou-ir — du préfixe *é*, et, suivant M. Littré, d'un radical qui est aussi dans le provençal, *em-blauzir*, étonner, d'origine incertaine. On a proposé *bleu :* faire bleu devant les yeux; il est certain qu'au XIVe siècle on a dit *esbleuir.* Mais Diez objecte avec raison, selon nous, que *bleu*, de l'allemand *blau*, n'aurait pas pris un *z* en provençal pour éviter un hiatus; en effet, on a *blavenc, blaveza*, etc. Diez se range donc de l'avis de Grangagnage, qui indique l'ancien haut allemand *blôdi*, interdit, incertain, pouvant être rapproché de la racine *bhal*, frapper, ou de la racine *pol*, jeter, lancer. M. Littré note la forme *esbloez*, qui indique plutôt *bleu* que *blôdi*. Y aurait-il deux thèmes qui se seraient confondus dans le français *esbloir*, l'un français, l'autre provençal; l'un *esbleuir, esbloer*, l'autre *emblauzir?* M. Littré accepterait volontiers cette hypothèse, mais en général il est peut-être trop porté à admettre cette sorte de confusion dans les étymologies. Chevallet propose une dérivation qui nous semble de beaucoup préférable. Il compare la forme française *éblouir* à l'italien *abbagliare*, formé de la préposition *a* et de *bagliore*, qui signifie à la fois éclat de lumière, éclair et éblouissement. Au lieu de la préposition *a*, le verbe français aurait pris la préposition *e;* quant à l'autre élément qui entre dans la composition du mot, il lui serait commun avec l'italien et dériverait d'un primitif germanique : ancien allemand *blig, blich*, éclat, vive lueur, jet de lumière, éclair; allemand, *blick*, éclat, *blitz*, éclair; danois, *blinken*, même sens; suédois, *blag;* hollandais, *bliksem*, de *blikken*, briller, étinceler. Il est possible que toutes ces formes se rapportent à la racine que l'on retrouve dans le grec *ballein*, jeter, lancer, mais il nous semblerait plus exact de les rattacher au sanscrit *bhalla, bhalli*, espèce de flèche; comparez la racine *bhal*, *bhall*, frapper, tuer; grec, *phallos, phalês*, phallus, sans doute primitivement *dard;* irlandais, *ball*, arme en général; cymrique, *bollt*, dard; anglo-saxon, *bolta;* scandinave, *bŷla*, *bŷlda, bolti*, dard, trait; ancien allemand, *polz, bolz*, trait; polonais, *belt*, flèche, trait d'arbalète. Il est certain que dans les langues aryennes les noms de flèche et de rayon sont souvent les mêmes ou dérivent des mêmes racines, et que ces racines ont souvent le double sens de lancer et de luire. Ainsi, en sanscrit, *astra* signifie flèche. Benfey et Kuhn comparent le grec *astêr, astron;* latin, *astrum;* zend, *actar;* persan, *âstar*, l'astre qui lance ses rayons comme des flèches). Troubler la vue par un trop grand éclat : *Ce soleil nous* ÉBLOUIT. *L'éclat de la neige* ÉBLOUISSAIT *nos yeux. Les enfants s'amusent souvent à* ÉBLOUIR *les passants avec de la lumière projetée au moyen d'un miroir.* (Arago.)

— Par ext. Frapper d'un grand éclat : *Ce tableau* ÉBLOUIT *par l'éclat de ses couleurs.*

— Fig. Emerveiller, frapper d'admiration, séduire, aveugler, priver de raison : *Ne vous laissez pas* ÉBLOUIR *au faux brillant que jette aux yeux la grandeur humaine.* (Boss.) *Le monde se connaît si peu en vertu solide que la moindre apparence* ÉBLOUIT *sa vue.* (Boss.) *L'éloquence* ÉBLOUIT *les simples; la dialectique leur tend des lacets.* (Boss.) *Il n'y a rien de tel que de toucher net, cela donne un air de savant qui* ÉBLOUIT *un lecteur.* (Boss.) *Le monde n'*ÉBLOUIT *jamais tant que quand on le voit de loin sans l'avoir jamais vu de près et sans être prévenu contre sa séduction.* (Fén.) *Saint Bernard ne cherche pas à* ÉBLOUIR *les esprits par de nouvelles découvertes, ni à se faire honneur de certains approfondissements qui flattent par leur singularité, mais à réformer les cœurs et à rétablir la foi de ses pères sur la ruine des nouveautés profanes.* (Mass.) *Un beau secret, à mon avis, serait de bien savoir* ÉBLOUIR *le vulgaire.* (Volt.) *Les grands noms ne sont bons qu'à* ÉBLOUIR *le peuple.* (Dider.) *Aucune poussière n'*ÉBLOUIT *les yeux autant que la poussière d'or.* (Mme de Blessington.) *Le luxe n'*ÉBLOUIT *que les sots et ne produit pas une seule vraie jouissance.* (Mme de Genlis.) *L'éclat des succès militaires* ÉBLOUIT *même de bons esprits.* (J. de Maistre.) *Une fortune excessive* ÉBLOUIT *les nations comme les rois.* (Napol. III.) *La gloire* ÉBLOUIT *le patriotisme; le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale.* (Lamart.) *Quand nous sommes dans le faux, nous allons à l'abîme avec une témérité qui* ÉBLOUIT *jusqu'à nos rivaux mêmes.* (E. Laboulaye.)

Ce nom depuis longtemps ne sert qu'à l'*éblouir.*
CORNEILLE.

On ne m'*éblouit* pas d'une apparence vaine.
BOILEAU.

.... Les faux brillants d'une grandeur trompeuse
N'*éblouissent* jamais une âme généreuse.
TH. CORNEILLE.

‖ Frapper vivement : *Cette idée l'*ÉBLOUIT, *comme si ses yeux eussent rencontré un miroir ardent.* (Alex. Dum.). ‖ Enfler d'orgueil : *Les plus hautes places sont toujours au-dessous des grandes âmes; rien ne les enfle et ne les* ÉBLOUIT, *parce que rien ne jette un éclat plus brillant qu'elles-mêmes.* (Mass.)

— Absol. *Les passions peuvent* ÉBLOUIR *pendant quelque temps.* (Mass.) *On* ÉBLOUIT *ordinairement par la dépense.* (Le Sage.) *L'esprit* ÉBLOUIT, *la raison éclaire.* (Beauchêne.)

Promets, donne, conjure, intimide, *éblouis.*
VOLTAIRE.

S'éblouir v. pr. Etre ébloui :

L'œil faible *s'éblouit* en un luisant objet.
RÉGNIER.

— Fig. Etre ébloui par son propre éclat, de son propre mérite : *Ces éloges à plein visage n'embarrassaient jamais Louis XIV; il était comme le soleil et ne* S'ÉBLOUISSAIT *pas lui-même.* (Ste-Beuve.)

C'est en disant ce qu'il ne doit pas dire
Qu'il *s'éblouit*, se délecte et s'admire.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Se laisser éblouir, se laisser séduire :

Je ne *m'éblouis* pas de cette illusion.
CORNEILLE.

Et toutes les vertus dont *s'éblouit* la terre
Ne sont que faux brillants. . . .
BOILEAU.

ÉBLOUISSANT (é-blou-i-san) part. prés. du v. Eblouir : *On n'éclaire pas en* ÉBLOUISSANT. *Notre course nous conduisait quelquefois devant une belle nappe d'eau roulant en cascade et nous* ÉBLOUISSANT *d'écume, de mouvement et de bruit.* (Lamart.)

ÉBLOUISSANT, ANTE adj. (é-blou-i-san — rad. *éblouir*). Qui éblouit, qui trouble la vue par un trop grand éclat : *Ce soleil est* ÉBLOUISSANT. *J'avais voulu passer la nuit auprès de cet incendie et voir le soleil à son retour l'éteindre de l'éclat de ses feux* ÉBLOUISSANTS. (Dupoty.)

— Par exagér. Qui a un très-grand éclat : *Une blancheur* ÉBLOUISSANTE. *Du linge* ÉBLOUISSANT *de propreté. Vénus doit son* ÉBLOUISSANT *éclat à la matière dont elle est formée.* (Méry.)

Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée,
Le bal *éblouissant*, le bal délicieux.
V. HUGO.

La nuit, le ciel est un parterre
Où mille lis *éblouissants*
Meuvent leurs tiges de lumière.
A. BARBIER.

‖ Qui a une beauté éclatante : *Cette jeune fille est* ÉBLOUISSANTE. *Elle était* ÉBLOUISSANTE *en sortant de sa toilette.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Surprenant, merveilleux par son éclat : *Une éloquence* ÉBLOUISSANTE. *Un style* ÉBLOUISSANT. *Un esprit* ÉBLOUISSANT. *Il y a dans quelques femmes un esprit* ÉBLOUISSANT *qui impose.* (La Bruy.) *Vous allez être surpris de son style* ÉBLOUISSANT *et de la beauté de ses portraits.* (Le Sage.) ‖ Séduisant :

Adieu, courte folie! adieu, trompeuse ivresse!
Sourire *éblouissant* des jours passés, adieu!
H. CANTEL.

A des dehors *éblouissants*
On a tort de porter envie,
Rien ne peut honorer la vie
Que les vertus et les talents.
***

— **Antonymes.** Terne, terni.

ÉBLOUISSEMENT s. m. (é-blou-i-se-man — rad. *éblouir*). Trouble de la vue causé par un trop grand éclat : *La blancheur de la neige produit un* ÉBLOUISSEMENT *qui n'est pas sans danger pour la vue.* ‖ Trouble momentané de la vue causé par un accident quelconque : *Ce vigoureux soufflet me causa un* ÉBLOUISSEMENT. *Il me prit comme un* ÉBLOUISSEMENT *et je tombai à la renverse. Le cardinal eut un*

ÉBLOUISSEMENT, *et s'appuya sur le rebord de la fenêtre* (Alex. Dum.)

Il m'a pris tout à coup un *éblouissement.*
MOLIÈRE.

— Fig. Grande surprise, admiration mêlée d'étonnement : *Quand le premier* ÉBLOUISSEMENT *fut passé, une scène d'un autre genre se déroula devant nous.* (Lamart.) *La grande estime que nous avons pour quelques hommes peut venir de notre* ÉBLOUISSEMENT *et de nos illusions.* (Balz.) *Le sot vit dans un* ÉBLOUISSEMENT *de lui-même qui l'empêche de voir le mérite d'autrui.* (Mme C. Bachi.) ‖ Egarement momentané : *Cette fortune inespérée lui causait des* ÉBLOUISSEMENTS *voisins de la folie. Il a tant de rares talents, qu'il se fera bientôt pardonner tout à fait un* ÉBLOUISSEMENT *qu'il aura reconnu lui-même.* (Boss.)

— **Encycl.** Le malade frappé d'un *éblouissement* est privé subitement de la faculté de voir, ou croit apercevoir des objets brillant d'un éclat éblouissant. Quelquefois les sujets s'imaginent avoir sous les yeux des corps colorés en rouge, des traits de feu, des étincelles, de petits points noirs ou scintillants. Pour se faire une idée nette de ce phénomène, il faut se rappeler ce qu'on éprouve quand on passe d'un endroit très-obscur à une vive lumière, ou quand on a regardé pendant un moment un corps très-lumineux, comme le soleil, ou un corps métallique poli. Cette perversion de la vision peut être bornée à un seul œil, comme elle peut s'étendre aux deux yeux. Elle est ou non accompagnée d'une sensation douloureuse dans le globe oculaire ou dans un point plus reculé de l'orbite. Les *éblouissements* se produisent dans les maladies des yeux, les simples névroses de l'œil ou les altérations de la rétine, dans les névroses générales, dans les névralgies localisées, dans l'hystérie, l'épilepsie; par un phénomène sympathique, dans les névroses viscérales, la gastralgie, l'entéralgie; enfin dans les perturbations profondes du système nerveux, soit dans les perturbations idiopathiques, soit dans celles qui se produisent durant la période prodromique de certaines maladies générales, telles que le typhus, la peste, la fièvre typhoïde, le choléra. Ils ne doivent pas toutefois être confondus avec un phénomène analogue, qui se produit aussi à peu près dans les mêmes circonstances, le vertige. Au milieu de ces causes nombreuses et multiples, pour apporter plus d'ordre dans la question, les auteurs ont admis trois conditions dans lesquelles les *éblouissements* se produisent : 1° l'hypérémie du cerveau; 2° l'anémie; 3° l'altération générale du sang.

1° L'hypérémie peut être passagère : c'est un simple trouble fonctionnel dans la circulation cérébrale, à la suite d'une fatigue, d'un travail prolongé, pendant la digestion, dans une atmosphère trop chaude; ou bien elle peut se relier à une altération plus profonde, une véritable congestion cérébrale, un coup de sang, une apoplexie cérébrale, une méningite, une encéphalite.

2° Une altération inverse, l'anémie, peut produire des effets semblables : sous l'influence d'un appauvrissement général de l'économie, le cerveau ne reçoit plus assez de sang et les fonctions cérébrales en éprouvent un trouble notable, qui se caractérise par des *éblouissements.* A un degré de plus, les *éblouissements* sont suivis de syncope. La nature de la lésion indique le traitement immédiat qu'il faut appliquer, pour le moment du moins : il faut placer le malade dans la position horizontale, pour faire arriver au cerveau exsangue autant de sang que possible.

3° Quant au mode d'action du sang altéré, il échappe à l'examen. Est-ce par une influence directe du sang sur le cerveau que les *éblouissements* se produisent? ou bien la perturbation du système nerveux est-elle produite par la maladie elle-même? On ne peut décider la question. Quoi qu'il en soit, c'est à cette classe de causes que se rattachent les *éblouissements* qui se produisent dans le cours des maladies générales dont nous avons parlé plus haut, chlorose, fièvre typhoïde, etc. En dehors de ces *éblouissements* par causes pathologiques, il en est d'autres qui surviennent après une vive émotion morale de peine, de plaisir ou de terreur, après le coït, quand on a longtemps fixé des objets brillants ou d'une blancheur éclatante : en pareil cas, il n'y a pas de maladie, et il faut admettre une simple modification passagère et instantanée de l'innervation.

L'*éblouissement* pris isolément n'a pas de valeur au point de vue symptomatologique; mais, réuni à d'autres symptômes et rapporté à la cause qui le produit, il ne manque pas d'importance. Il n'y a donc pas de traitement spécial contre l'*éblouissement.* Tout dépend de la cause, à laquelle il faut remonter avant d'indiquer le plus simple traitement. Tantôt il n'y a rien à faire, tantôt il faut, au contraire, agir promptement et avec la plus grande vigueur.

EBN s. m. (èbnn). Mot arabe qui signifie *fils de*, et qui se place au commencement du nom, quelquefois même au milieu, dans l'arabe vulgaire; dans l'arabe classique, *ebn* devient *ben* et on le trouve toujours placé entre deux noms. ‖ Le pluriel BENI désigne plus spécialement les tribus. On dit aussi IBN et ABEN au singulier. EBN, BEN et IBN entrent dans la composition d'un grand nombre de noms propres arabes.

EBNAT, village et paroisse de Suisse, canton de Saint-Gall, bailliage de Toggenburg, à 17 kilom. S. de Lichtensteig, sur la Thur; 2,207 hab. réformés.

EBNER (Erasme), disciple de Melanchthon, sénateur de Nuremberg et député à la ligue de Smalkalde, conseiller du duc de Brunswick, minéralogiste, né à Nuremberg en 1511, mort à Brunswick en 1577. En voyageant dans le Hartz, il découvrit que la cadmée mélangée au cuivre produit le laiton. Il a laissé des épigrammes latines estimées. On lui doit la fondation de l'université d'Helmstædt et de la bibliothèque de sa ville natale.

EBNER (Jean-Paul), dit d'Eschenbach, antiquaire allemand, né à Nuremberg en 1614, mort à Altorf en 1691. Il étudia le droit, les mathématiques, la physique et l'architecture. Attaché comme secrétaire au comte de Windischgraetz, il voyagea avec lui en Italie, et y recueillit un cabinet de médailles, l'un des premiers qui aient été fondés en Allemagne. Il a laissé quelques ouvrages, aujourd'hui sans intérêt.

EBNERIN (Christine), femme auteur allemande, née vers 1270 à Nuremberg, morte vers 1346 ou 1369. Elle était de la famille d'Ebner d'Eschenbach. Elle devint abbesse d'Engenthal, près de Nuremberg, et sa réputation de science et de piété était si grande, que l'empereur Charles IV vint l'y visiter. Ses ouvrages sont restés manuscrits. — MARGUERITE, sa sœur, était aussi un écrivain distingué. Jeune encore et douée d'une grande beauté, elle fut attaquée d'une maladie hystérique, et alla s'enfermer dans un couvent près de Dillingen. Elle garda cependant des relations avec des savants distingués de l'époque. Elle a écrit des oraisons et une autobiographie qui nous sont parvenues.

EBN JOUNIS, astronome arabe, né vers le milieu du Xe siècle, mort en 1008. Il est regardé comme un des plus habiles astronomes de sa nation. Il était d'une famille noble et distinguée. Ce fut le calife Azis qui l'engagea à se vouer à l'étude de l'astronomie. L'ouvrage qu'on a de lui est intitulé : *Livre de la grande table Hakémite* (du nom du calife Hakem, fils d'Azis) *observée par le cheik, l'iman, le docte, etc., Aboul-Hassan, Ali ebn Jounis.* La Bibliothèque nationale, qui en possédait une copie très-incomplète, en a fait prendre une autre, en 1810, sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Leyde, mais qui ne contenait encore que la moitié à peu près de l'ouvrage; M. Sédillot en a depuis retrouvé vingt-huit chapitres, qui se trouvent être les plus intéressants. Outre de nombreuses observations, on y trouve l'histoire de la mesure du degré du méridien par les Arabes Send ben Ali et Khaled ben Abdalmaleck; d'importantes corrections aux valeurs numériques assignées par Ptolémée à l'obliquité de l'écliptique, à la précession des équinoxes, à l'équation du soleil et à sa parallaxe, qu'Ebn Jounis suppose encore de 2′, etc. On y remarque aussi les solutions presque modernes d'un grand nombre de problèmes de trigonométrie rectiligne et sphérique. Les changements faits à la théorie de Ptolémée sont d'ailleurs presque insignifiants.

EBN SINA et mieux **IBN SINA**, corruption de AVICENNE.

ÉBOITEMENT s. m. (é-boi-te-man — du préf. *é*, et de *boiter*). Action de rendre quelqu'un boiteux. ‖ Vieux mot.

EBOLI ou **EVOLI**, en latin *Eburi*, ville d'Italie, prov. de Salerne, à 6 kilom. S.-O. de Campagna; 8,842 hab. Récolte et commerce de vin et d'olives. De la hauteur sur laquelle est bâtie la ville, on a une belle vue sur la mer et sur la forêt de Persano. Dans les environs se trouvent les ruines de l'antique Pœstum, détruite par les Arabes en 915.

EBOLI (Anne DE MENDOZA, princesse D'), née vers 1540. C'était une dame d'une grande beauté. A l'âge de treize ans, elle épousa don Ruy Gomez de Sylva, et devint bientôt la maîtresse du roi Philippe II. Antonio Perez, ministre du roi et confident de ses amours, ne tarda pas à jouer un tout autre rôle que celui de confident; mais Philippe fut mis au courant de cette audacieuse intrigue, et Perez n'échappa à l'échafaud qu'en se réfugiant en France. Quant à la maîtresse infidèle, accusée avec Perez du meurtre d'Escovedo, elle fut néanmoins relâchée. On ignore ce qu'elle devint depuis cette époque, mais on hésite naturellement à croire que Philippe II n'ait pas poussé plus loin sa vengeance.

Eboli (LA PRINCESSE D'), une des plus touchantes créations de Schiller. La princesse d'Eboli, dans le drame de *Don Carlos*, est amoureuse de l'infant, c'est-à-dire du héros même de la pièce, dont elle a cru longtemps être aimée. Elle ne s'est point aperçue que les yeux de Carlos ne s'arrêtaient souvent sur elle que parce qu'ils n'osaient s'arrêter sur la reine; elle n'a pas compris que le prince aimait sa jeune belle-mère, et que tous les compliments dont elle était fière s'adressaient plus haut. Un jour Carlos, assis au jeu avec la princesse et la reine, dérobe habilement un gant qu'il croit appartenir à cette dernière et le laisse tomber au bout de quelques instants après y avoir caché un billet. Eboli a lu le billet et a pris pour elle la déclaration. Carlos demande une entrevue à la reine : le billet tombe encore aux mains de la princesse, trop amoureuse pour répondre par un refus. Le poëte nous montre la princesse d'Eboli attendant, avec une impatience naïve, celui qu'elle croit être son amant. Le page qui précède l'infant et annonce son arrivée vient encore accroître la fatale erreur de la malheureuse jeune fille : « Gracieuse princesse, lui dit-il, vous êtes aimée, aimée, aimée... comme personne ne peut l'être ni l'avoir été. Quelle scène j'ai eue sous les yeux! » Et il raconte avec quels transports Carlos a reçu la réponse au billet par lequel il implorait un rendez-vous. « Il a tressailli et m'a regardé, et, quand cette parole m'est échappée que j'étais envoyé par une dame...

LA PRINCESSE D'EBOLI. Il a tressailli? Très-bien! à merveille! mais poursuis... continue ton récit.

LE PAGE. Je voulais en dire davantage; alors il a pâli, m'a arraché la lettre des mains, m'a regardé d'un air menaçant, et m'a dit qu'il savait tout. Il a lu toute la lettre avec un grand trouble et s'est mis tout à coup à trembler. »

Carlos entre. La princesse s'est jetée sur un divan et joue du luth. L'infant reconnaît la princesse et s'arrête comme frappé de la foudre :

« Dieu! où suis-je?

LA PRINCESSE D'EBOLI. Ah! le prince Carlos! Oui, vraiment!

CARLOS. Où suis-je? Erreur insensée... j'ai manqué le cabinet indiqué.

LA PRINCESSE. Comme Carlos est habile à remarquer les chambres où il y a des dames sans témoins!

CARLOS. Princesse... pardonnez-moi, princesse... j'ai trouvé l'antichambre ouverte.

LA PRINCESSE. Est-ce possible? Il me semble pourtant que je l'ai fermée moi-même. »

Carlos s'excuse, et sa timidité, son embarras le rendent plus séduisant encore aux yeux de la princesse abusée. Elle provoque une déclaration; mais, malgré ses avances, le prince lui déclare qu'il aime sans espoir. Elle le fait asseoir sur le sofa auprès d'elle, et lui offre de chanter pour lui la romance que son arrivée avait interrompue. Il ne répond que par des galanteries froides et qui sont loin de trahir la passion. Peu à peu cependant la vérité apparaît à tous les deux : Carlos s'aperçoit de l'illusion fatale de la princesse, qui finit par comprendre elle-même à quel point elle s'est trompée. Le voile se déchire. La situation prêtait singulièrement aux effets les plus dramatiques. Schiller, ayons le courage de le dire, a passé à côté sans indiquer suffisamment tout ce qu'il y avait de poignant dans cette crise. Carlos est sorti, et la princesse, restée seule, ne tarde pas à sonder toute la profondeur du terrible secret qu'elle vient de découvrir :

« Oh! insensée! maintenant enfin... maintenant... Où étaient mes sens? Maintenant mes yeux s'ouvrent... Ils s'étaient aimés longtemps avant que le roi épousât la reine. Jamais le prince ne m'a vue sans elle... C'était donc à elle, à elle qu'il pensait quand je me croyais adorée d'un amour infini, si ardent, si vrai? Oh! tromperie sans exemple! »

Elle a résolu de se venger. Elle court dévoiler à Philippe l'intrigue dont elle a saisi la trace. Bien plus, elle donne au roi des preuves convaincantes, des lettres qu'elle a découvertes dans les coffrets de la reine. Carlos est jeté en prison, au moment où il était venu implorer le secours de la princesse en lui demandant de lui pardonner la faute involontaire qu'il a commise envers elle. Le malheur du prince, sa noble franchise, et peut-être un reste d'amour mal étouffé qui se réveille dans le cœur de la princesse, changent sa haine en pitié, et le remords s'empare de son âme.

« Ah! je le sais bien, s'écrie Carlos, je t'ai cruellement offensée, jeune fille, j'ai déchiré ton tendre cœur, j'ai fait couler des larmes de ces yeux d'ange... Laisse-moi te rappeler ton amour, ton amour, jeune fille envers qui j'ai été si indignement coupable. Laisse-moi maintenant faire valoir ce que je fus pour toi, ce que les rêves de ton cœur m'avaient donné... Encore une fois... une seule fois, place-moi devant ton âme tel que j'étais alors, et sacrifie à cette ombre ce que tu ne pourras plus jamais me sacrifier à moi...

LA PRINCESSE. Oh! Carlos! quel jeu cruel vous jouez avec moi!... »

Au dépit, à la colère ont bientôt succédé le repentir et la compassion dans le cœur de la princesse. Elle se reproche d'avoir trahi celui qu'elle avait aimé, et, quand elle voit le jeune prince arrêté par le marquis de Pola, ses remords deviennent plus pressants encore... Eperdue, elle court trouver la reine et lui annonce en pleurant l'arrestation de l'infant :

« Action infâme, diabolique!... il n'y a plus de salut pour lui. Il mourra.

LA REINE. Il mourra?

EBOLI. Et c'est moi qui le tue.

LA REINE. Il mourra? Insensée! y penses-tu?

EBOLI. Et pourquoi, pourquoi meurt-il?... Oh! pouvais-je savoir que les choses en viendraient là! »

Et elle avoue à la reine sa faute, dont le souvenir est pour elle une torture : elle a osé accuser la reine auprès du roi... Elle a fait plus : elle a eu la faiblesse de céder aux coupables désirs de Philippe II, commettant ainsi elle-même le crime dont elle avait accusé la reine. Celle-ci, effrayée de si terribles aveux, condamne la malheureuse Eboli à se retirer dans un couvent pour y expier sa double faute. On le voit, la princesse, sans être tout à fait un personnage de premier ordre, n'en est pas moins un personnage important. Elle est doublement intéressante, par son amour d'abord, par son repentir ensuite. On souhaiterait cependant que Schiller eût mieux tiré parti des situations dramatiques dans lesquelles il a placé son héroïne, et que l'exécution eût été plus digne de la conception. Nous le répétons, le caractère de la princesse n'est pas tracé avec assez de netteté : on le devine plus qu'on ne le voit.

EBORA ou **EBURA**, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, appelée aussi *Liberalitas Juliæ;* elle porte aujourd'hui le nom d'Evora.

EBORACUM, ville de l'ancienne île de Bretagne, cap. des *Brigantes*, où moururent les empereurs Septime-Sévère et Constance Chlore. C'est aujourd'hui YORK.

ÉBORGNAGE s. m. (é-bor-gna-je, *gn* mll. — rad. *éborgner*). Agric. Action d'éborgner les arbres : *Très-peu pratiquent l'*ÉBORGNAGE, *surtout pour le pêcher, qui ne produit guère de bourgeons que sur ses rameaux.* (Mirbel.)

— **Encycl.** L'*éborgnage* consiste à enlever sur les arbres fruitiers les *yeux* (bourgeons) inutiles, avant leur développement, afin que la séve qu'ils auraient absorbée sans profit se porte sur les yeux conservés. Cette opération s'applique surtout aux pommiers et aux poiriers élevés en espalier, sur lesquels elle favorise le développement des bourgeons destinés à former la charpente de l'arbre. On pratique rarement l'*éborgnage* sur les fruits à noyau et jamais sur le pêcher, parce que, ne pouvant être assuré d'avance de voir se développer tous les yeux de cet arbre, on pourrait avoir à regretter ceux qu'on aurait enlevés; dans ce cas, on doit préférer l'*ébourgeonnement.*

ÉBORGNÉ, ÉE (é-bor-gné, *gn* mll.) part. passé du v. Eborgner. Rendre borgne : *Un enfant* ÉBORGNÉ *par un coup de poing. Etant encore enfant, j'ai eu, dans une partie de paume, l'avantage d'être* ÉBORGNÉ *par Votre Majesté.* (Scribe.)

Après nos guerres finies,
Tu viendrais avec grâce encore aux Tuileries,
Eborgné, clopinant, nous servir d'entretien.
CHAULIEU.

— Par anal. Crevé en partie : *Une croisée* ÉBORGNÉE. ‖ Privé d'une partie de son jour : *Une chambre* ÉBORGNÉE.

— Agric. Dont on a retranché les bourgeons inutiles : *Un arbre* ÉBORGNÉ.

ÉBORGNEMENT s. m. (é-bor-gne-man, *gn* mll. — rad. *éborgner*). Action d'éborgner; état d'une personne éborgnée.

ÉBORGNER v. a. ou tr. (é-bor-gné, *gn* mll. — du préf. *é*, et de *borgne*). Rendre borgne, priver d'un œil : *Prenez garde; vous* ÉBORGNEREZ *quelqu'un avec votre bâton. Ulysse* ÉBORGNA *Polyphème.* (D'Ablanc.) *La petite vérole* AVAIT ÉBORGNÉ *Phelipeaux, mais la fortune l'avait aveuglé.* (St-Sim.) *A la quatrième heure, tous les symptômes s'aggravèrent; on étendait les bras, au hasard d'*ÉBORGNER *les voisins.* (Brill.-Sav.)

— Par exagér. Faire un grand mal à l'œil : *Il m'*A ÉBORGNÉ *en me mettant le doigt dans l'œil.*

— Par anal. Crever en partie : ÉBORGNER *une fenêtre en enfonçant quelques-uns de ses carreaux.* ‖ Priver d'une partie de son jour : ÉBORGNER *un appartement en bouchant une fenêtre.* ÉBORGNER *une maison en bâtissant devant.*

— Agric. Enlever, en automne, les yeux inutiles de : ÉBORGNER *un prunier.* ÉBORGNER, *c'est enlever, à l'époque de la taille, les boutons à bois capables de produire des bourgeons inutiles ou nuisibles.* (Raspail.) ‖ Retrancher le bourgeon terminal de : ÉBORGNER *une brindille.*

S'éborgner v. pron. Se crever ou se blesser l'œil : *Je* ME SUIS ÉBORGNÉ *en passant à travers les broussailles. Il est homme à* S'ÉBORGNER *pour faire perdre l'œil à un autre.* (Scarron.) ‖ Se crever un œil l'un à l'autre :

. . . . Allons, messieurs, êtes-vous fous?
On n'y voit pas; ils vont *s'éborgner*, par saint George!
V. HUGO.

ÉBOTTÉ, ÉE (é-bo-té) part. passé du v. Ebotter : *Un arbre* ÉBOTTÉ. *Une épingle* ÉBOTTÉE.

ÉBOTTER v. a. ou tr. (é-bo-té — du préf. *é*, et de *bot*, qui a signifié bout). Techn. Couper la tête de : ÉBOTTER *un clou, une épingle.*

— Arboric. Couper les grosses branches d'un arbre près du tronc, pour lui en faire pousser de nouvelles et le rajeunir. V. RECÉPER.

ÉBOUAGE s. m. (é-bou-a-je — rad. *ébouer*). P. et chauss. Action d'ébouer : *L'*ÉBOUAGE *des routes.*

— **Encycl.** L'*ébouage* est l'une des opérations principales qui constituent l'entretien des chaussées d'empierrement; il a pour but l'enlèvement de la boue formée par le mélange des détritus, produits par l'usure, avec l'eau de pluie.

Selon la quantité et l'état de consistance de la boue, l'*ébouage* s'opère au moyen du balai ou du racloir; le premier mode s'emploie lorsque la boue est liquide, et le second lorsqu'elle est épaisse et grasse.

Aux balais de bruyère et de bouleau, dont on a si longtemps fait usage, on a substitué les balais de fils de fer, que l'on emploie presque exclusivement pour l'entretien et l'*ébouage* des chaussées macadamisées de Paris. Depuis quelques années, on a cherché, au moyen d'appareils spéciaux, connus sous le nom de *chars éboueurs*, à économiser la main-d'œuvre. Ces machines, qui varient de système et de forme suivant l'inventeur, sont composées d'un cylindre tournant, armé de balais disposés en hélice, ou tout simplement d'une pièce de bois portant une série de racloirs. Le premier mode, qui n'a pas rendu tous les services que l'on en attendait pour l'*ébouage*, est plus particulièrement appliqué à l'*époudrage;* le second système, dû à M. Chardot, de Vic-sur-Seille (Moselle), présente des avantages qu'une expérience de vingt années rend incontestables. Cette machine se compose essentiellement de racloirs qui, fonctionnant indépendamment les uns des autres, peuvent s'appliquer sur toutes les ondulations du profil transversal d'une chaussée. Les racloirs sont disposés de façon à se recouvrir successivement sur le quart environ de leur largeur et à ne présenter aucun interstice par lequel la boue refoulée puisse retomber en arrière. Des bras de levier, soutenus, à une extrémité, par des axes horizontaux autour desquels ils peuvent tourner, dans un plan vertical parallèle à l'axe du char, traversent les racloirs, et se terminent par une tête qui appuie derrière ceux-ci et empêche leur soulèvement d'avant en arrière lorsqu'ils relèvent la boue devant eux. Tous les axes de ces leviers sont fixés à une pièce de bois solidement adaptée à la partie inférieure d'un char à deux roues avec l'axe duquel elle fait un angle d'environ 30 degrés. Une traverse en bois, placée au-dessus des bras de levier, parallèlement à la ligne des racloirs, permet de soulever ceux-ci au-dessus du sol et de les empêcher de fonctionner. Des chaînes fixées à la partie inférieure de cette traverse viennent, en pressant sur des poulies, s'enrouler autour de l'arbre d'un cabestan, placé sur la partie supérieure du char, et que l'ouvrier peut manœuvrer pendant la marche, soit pour produire l'*ébouage*, soit pour empêcher tout fonctionnement.

Ce *char éboueur* permet d'ébouer 14 à 16 kilomètres de chaussées en un jour. Il n'est peut-être pas de ville en Europe où l'on dépense pour maintenir la propreté des voies publiques des sommes aussi considérables qu'à Paris. Les personnes qui voient à chaque instant du jour des hommes et des femmes enlever la boue des rues, au milieu du va-et-vient des voitures, savent bien que ces honnêtes travailleurs sont des employés de la salubrité publique, mais elles ne se doutent généralement pas et de l'importance de cet *ébouage* et de la façon dont il est organisé.

Cette organisation est toute militaire. Il y a la brigade des hommes et la brigade des femmes, et, pour diriger l'une et l'autre, une sorte d'état-major qui figure à lui seul sur la feuille des émargements pour une somme de 260,000 fr.

L'*ébouage* des chemins empierrés coûte 824,000 fr.; le nettoiement des chaussées pavées, 2,275,000 fr. Les ouvriers cantonniers reçoivent 1,687,000 fr. L'enlèvement des boues coûte 510,000 fr. La contribution des riverains dans les frais d'*ébouage* s'élève à 906,000. Total pour la ville, défalcation faite de cette dernière somme, 4,650,000 fr.

ÉBOUÉ, ÉE (é-bou-é) part. passé du verbe Ebouer : *Une rue* ÉBOUÉE.

ÉBOUER v. a. ou tr. (é-bou-é — du préf. privat. *é*, et de *boue*). P. et chauss. Oter la boue de : EBOUER *un chemin, une rue. On songe bien rarement à* ÉBOUER *les chemins ruraux.* (Math. de Dombasle.)

ÉBOUEUR s. m. (é-bou-eur — rad. *ébouer*). P. et chauss. Ouvrier employé à l'ébouage. ‖ Machine armée de racloirs pour ébouer. On l'appelle aussi CHAR ÉBOUEUR.

ÉBOUFFER v. n. ou intr. (é-bou-fé — corruption de *bouffer*). Pouffer. ‖ Peu usité, et seulement dans l'expression *ébouffer de rire*, qui a vieilli :

Ne manquez pas de le dire,
Dit Mome *s'ébouffant de rire.*
SCARRON.

ÉBOUIGER v. a. ou tr. (é-boui-jé — du préf. *é*, et de *bouige*). Syn. d'ÉCOBUER.

ÉBOUILLANTÉ, ÉE (é-bou-llan-té; *ll* mll.) part. passé du v. Ebouillanter. Trempé dans l'eau bouillante : *Des cocons* ÉBOUILLANTÉS. ‖ Brûlé par l'eau bouillante : *Aïe, sacrebleu! je suis* ÉBOUILLANTÉ ! (Labiche.)

ÉBOUILLANTER v. a. ou tr. (é-bou-llan-té; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *bouillant*). Tremper dans l'eau bouillante, arroser d'eau bouillante : EBOUILLANTER *le pied de quelqu'un.* EBOUILLANTER *des cocons pour faire périr la chrysalide.*

S'ébouillanter v. pr. Etre ébouillanté : *Les cocons doivent* S'ÉBOUILLANTER *de bonne heure, pour arrêter le développement de la chrysalide.*

— Se brûler avec de l'eau bouillante : JE ME SUIS ÉBOUILLANTÉ *dans le bain.*

— Ebouillanter à soi : JE ME SUIS ÉBOUILLANTÉ *la jambe.*

ÉBOUILLI, IE (é-bou-lli; *ll* mll.) part. passé du v. Ebouillir. Réduit par l'ébullition : *Une sauce trop* ÉBOUILLIE.

ÉBOUILLIR v. n. ou intr. (é-bou-llir; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *bouillir*). Se réduire par l'ébullition : *Cette eau* A *beaucoup* ÉBOUILLI. *Tandis que les patates de mon souper* ÉBOUILLAIENT *sous ma garde, je m'amusais à lire à la lueur du feu.* (Chateaub.)

S'ébouillir v. pr. Se réduire par l'ébullition : *Votre sauce* S'EST ÉBOUILLIE.

ÉBOULAGE s. m. (é-bou-la-je — rad. *ébouler*). Techn. Nom donné par les tisseurs à l'affaissement de l'un des bords seulement, ou des deux bords à la fois des canettes et des roquets.

ÉBOULÉ, ÉE (é-bou-lé) part. passé du v. Ebouler. Dont les matériaux sont tombés ou se sont affaissés : *Un remblai* ÉBOULÉ. *Un mur* ÉBOULÉ. *Des montagnes décharnées,* ÉBOULÉES *de sécheresse, vous brûlent, comme des miroirs ardents, de leur réverbération blanchâtre.* (Th. Gaut.)

ÉBOULEMENT s. m. (é-bou-le-man — rad. *ébouler*). Chute de matériaux qui s'éboulent : *Quand on a pratiqué une tranchée, il faut exécuter le remblai aussi vite que possible, pour éviter les* ÉBOULEMENTS. (Math. de Dombasle.) ‖ Matériaux éboulés : *Etre enseveli sous un* ÉBOULEMENT. *Non loin de Dunkeim, on aperçoit les* ÉBOULEMENTS *d'un monastère.* (Chateaub.) *Les monts où je tournoyais ressemblaient à un* ÉBOULEMENT *des chaînes supérieures.* (Chateaub.)

— Fig. Chute, action de tomber dans un état inférieur :

Descendre d'où je suis au langage vulgaire
Est un *éboulement* que je ne saurais faire.
BOURSAULT.

‖ Peu usité.

— Min. *Exploitation par éboulement*, Méthode d'exploitation qui s'emploie quand la roche a plus de 3 mètres de puissance, et que les matières qui la composent sont peu consistantes.

— **Encycl.** Dans la méthode d'exploitation dite *par éboulement*, le puits d'extraction est ouvert en dehors de la masse à exploiter, et à une petite distance de cette masse. On établit une galerie d'allongement dans le mur de la couche; puis, de cette galerie, on fait partir des galeries de traverse, solidement boisées, que l'on conduit jusqu'au toit. Ces galeries sont séparées entre elles par des parties pleines ou piliers d'environ 3 mètres d'épaisseur. Quand elles atteignent le toit, on se retire en déboisant et en laissant ébouler la roche, qu'on enlève à mesure qu'elle tombe, pour la transporter au puits par la galerie d'allongement. Les *éboulements* se propagent ordinairement à des hauteurs de 4 à 5 mètres au-dessus du plafond des galeries. Lorsqu'ils cessent, on ouvre dans le puits, à 6 mètres plus bas, une seconde galerie d'allongement, et l'on répète dans cette galerie ce qu'on a fait dans la première. On conçoit qu'en continuant ainsi à établir de nouveaux étages d'exploitation de 6 mètres en 6 mètres de distance, et en pratiquant des entailles transversales du toit au mur, on exploitera complétement la couche de haut en bas.

Ce système d'exploitation présente une économie importante de main-d'œuvre et de boisage; mais il exige d'être conduit avec les précautions les plus minutieuses, afin d'éviter les accidents que l'effondrement du sol peut occasionner. De plus, il a l'inconvénient de permettre aux eaux de la surface de pénétrer dans l'intérieur. Enfin il complique beaucoup le triage des matières utiles, qui se trouvent toujours mélangées avec d'énormes quantités de substances inutiles.

ÉBOULER v. n. ou intr. (é-bou-lé — du préf. privat. *é*, et de *boule*, proprement cesser d'être en boule, d'être ramassé, entassé, ou bien rouler comme une boule). S'écrouler, s'affaisser, en parlant d'objets entassés : *Prends garde, en chargeant trop, que tout ne vienne à* ÉBOULER. (D'Ablanc.) ‖ Peu usité sous cette forme.

— Transitiv. Faire écrouler : *Le blaireau attaqué dans son terrier se défend en reculant,* ÉBOULE *de la terre afin d'arrêter ou d'enterrer les chiens.* (Buff.) ‖ Moins usité encore.

S'ébouler v. pr. S'écrouler, s'affaisser : *Le terrain s'était rendu ferme et ne* S'ÉBOULAIT *point.* (Vaugelas.) *Nous avions si mal pris la pente, que l'eau ne coulait point; la terre* S'ÉBOULAIT *et bouchait la rigole.* (J.-J. Rouss.) *Les pyramides de fruits* S'ÉBOULAIENT *sur les gâteaux de miel.* (G. Flaubert.)

— **Syn. Ebouler (S'), crouler, s'écrouler.** V. CROULER.

ÉBOULEUX, EUSE adj. (é-bou-leu, eu-ze — rad. *ébouler*). Qui s'éboule aisément : *Des terres* ÉBOULEUSES. ‖ Peu usité.

ÉBOULIS s. m. (é-bou-li — rad. *ébouler*). Amas de matériaux éboulés; éboulement : *Un* ÉBOULIS *de terre.*

— Géol. Dépôt moderne disposé en tas ou en talus.

ÉBOUQUETER v. a. ou tr. (é-bou-ke-té — du préf. privat. *é*, et de *bouquet* — double la consonne *t* devant une syllabe muette : *J'ébouquette, tu ébouquetteras*). Arboric. Retrancher les sommités des bourgeons à feuilles, pour fortifier le fruit : EBOUQUETER *un prunier.*

ÉBOUQUEUR, EUSE s. (é-bou-keur, eu-ze). Techn. Personne chargée d'enlever avec des pinces les nœuds et les corps étrangers qui se trouvent dans les étoffes. ‖ On dit aussi ÉPINCETEUR.

ÉBOUQUINER v. a. ou tr. (é-bou-ki-né — du préf. privat. *é*, et de *bouquin*). Chasse. Débarrasser en partie des bouquins ou lièvres et lapins mâles, en parlant d'un lieu de chasse où ces animaux sont en trop grand nombre : EBOUQUINER *un bois, un parc.*

ÉBOURGEONNAGE s. m. (é-bour-jo-na-je — rad. *ébourgeonner*). Arboric. Action d'ébourgeonner : *L'*ÉBOURGEONNAGE *consiste à supprimer les bourgeons dont le développement nuirait à la taille régulière d'un arbre.* (Raspail.)

ÉBOURGEONNÉ, ÉE (é-bour-jo-né) part. passé du v. Ebourgeonner : *Des arbres* ÉBOURGEONNÉS.

ÉBOURGEONNEMENT s. m. (é-bour-jo-ne-man — rad. *ébourgeonner*). Arboric. Action ou art d'ébourgeonner : *L'*ÉBOURGEONNEMENT *est très-utile. Ce jardinier entend bien l'*ÉBOURGEONNEMENT. *L'époque de l'*ÉBOURGEONNEMENT *n'est pas plus fixe que celle de la taille.* (Roger Schabol.)

— **Encycl.** Cette opération, qui consiste, comme son nom l'indique, à supprimer les bourgeons des arbres, en d'autres termes, les jeunes pousses qui sont encore à l'état herbacé, se pratique dans des circonstances assez variées. Elle a pour but de simplifier la taille des arbres et de favoriser le développement des bourgeons conservés.

Il arrive presque toujours que les arbres des pépinières, greffés ou taillés l'année précédente, émettent, à la séve de printemps et quelquefois aussi à celle d'automne, des productions latérales qui absorbent sans profit les liquides nourriciers. Il faut donc les supprimer; mais cette opération doit être faite avec intelligence; elle demande beaucoup de soins et de précautions. Si on enlevait à la fois un trop grand nombre de bourgeons, la déperdition de séve par les plaies qui s'ensuivrait amènerait le dépérissement et souvent même la mort de l'arbre. Il faut donc ne supprimer ces bourgeons que progressivement, en commençant par ceux d'en bas, et même après les avoir tordus quelques jours à l'avance. Ces précautions sont surtout indispensables pour les sujets greffés; dans ce cas il est bon de conserver au-dessus de la greffe un petit bourgeon, que l'on pince à son extrémité au bout de quelques jours, et que l'on supprime totalement lorsque la greffe est suffisamment pourvue de feuilles. La meilleure époque pour ébourgeonner est celle où les jeunes pousses ont atteint la longueur de 0m,10 à 0m,15. C'est surtout pour les arbres fruitiers que l'*ébourgeonnement* est d'une haute importance, et nous ne pouvons mieux faire que de résumer les excellentes observations de Roger Schabol sur ce sujet. « Le but de l'*ébourgeonnement*, dit-il, est de retrancher des rameaux superflus, de maintenir entre les branches un équilibre exact, et d'assurer la fertilité de l'arbre, non-seulement pour la récolte prochaine, mais pour les suivantes. Cette opération, lors même qu'elle ne dispense pas de la taille, la prépare très-bien; mais, par cela même, elle exige encore plus d'attention. On peut, jusqu'à un certain point, remédier à une taille défectueuse; rien ne peut réparer le mal produit par un *ébourgeonnement* mal fait. Le pêcher a, plus qu'aucun autre arbre, besoin d'être ébourgeonné, à cause du nombre considérable de pousses qu'il produit tous les ans, et qui, si on les laissait se développer, nuiraient à la production fruitière.

« L'art de l'*ébourgeonnement* n'est autre chose que la suppression sage et raisonnée des rameaux superflus, que le choix judicieux de ce qu'il faut palisser. Il se répète autant de fois que les bourgeons, en s'allongeant et se multipliant, donnent lieu à le renouveler. Le point essentiel est de fuir également la confusion et le vide. Pour éviter celui-ci, il faut toujours tirer du plein au vide, mais sans forcer, sans croiser, sans causer aucune difformité. On évite la confusion en laissant entre les bourgeons un espace suffisant pour qu'ils ne se touchent point, et que leurs feuilles ne jaunissent ni ne tombent. »

L'époque de l'*ébourgeonnement* varie suivant le climat, la saison, l'exposition, l'âge et la vigueur des arbres, etc.; c'est assez dire que cette époque n'est pas plus fixe que celle de la taille. En général, à Montreuil, où l'on cultive beaucoup le pêcher, on ébourgeonne depuis le 15 mai jusque dans le courant de juin. On doit, autant que possible, commencer par les arbres les plus vigoureux, les plus précoces, les plus fertiles, les plus exposés aux vents. On a conseillé quelquefois d'ébourgeonner par provision et de remettre la taille à un autre temps; mais cette manière d'agir a de graves inconvénients, qu'il serait trop long d'énumérer et que l'on peut toujours prévenir en palissant à mesure qu'on ébourgeonne.

L'*ébourgeonnement* se fait à la main, et mieux à la serpette. Toutefois, à l'automne, quand on *repasse* les arbres, on peut très-bien *décoller* à la main les petits bourgeons tardifs. Si l'on rencontre des *gourmands*, on doit en conserver seulement un nombre proportionné à la vigueur de l'arbre, et les palisser dans toute leur longueur avec leurs bourgeons latéraux, en ne supprimant que ceux de devant et de derrière. Il en est de même des branches faibles, si l'arbre n'en possède pas d'autres, mais à la condition de les couper court lors de la taille. On doit avant tout considérer la nature des bourgeons, qui ne doivent pas être supprimés sans discernement. On retranchera les branches irrégulières, stériles, chancreuses ou gommeuses, malades ou mortes, ainsi que les bourgeons surnuméraires et les gourmands inutiles. Après avoir choisi ceux qui sont les mieux placés, on en supprimera un sur deux, ou même deux de suite, suivant que le mur de l'espalier est plus ou moins garni. Les mêmes règles s'appliquent aux arbres du contre-espalier ou en éventail, mais en laissant ici plus de bourgeons qu'aux espaliers. Il faut plus de soin encore pour les arbres en buissons qu'on évide; on doit s'attacher à leur laisser des bourgeons en grand nombre et bien placés.

Un point capital de l'*ébourgeonnement*, relativement aux arbres en espalier, consiste à ne jamais abattre le bourgeon qui termine la branche, à moins qu'il ne soit manqué ou que celui de dessous ne soit meilleur. A la taille, on rapproche, on resserre, on concentre; à l'*ébourgeonnement*, on ne peut donner trop d'extension aux arbres, quand ils poussent vigoureusement et que tous les milieux sont garnis. Rien de plus ordinaire aux gourmands que de produire à leur extrémité deux ou trois branches : on ne laissera que celle qui sera le plus avantageusement placée, et on coupera les autres. Les bourgeons que la gomme aura pris seront raccourcis à un œil au-dessous du mal, afin que d'autres bourgeons poussent.

On peut ébourgeonner tous les arbres et arbustes, si l'on veut leur donner une forme régulière; mais il ne faut pas perdre de vue que l'on ne doit pas opérer de la même manière sur toutes les essences. Les cerisiers, par exemple, n'exigent ni la même précision, ni la même correction que le pêcher. Leurs boutons, toujours gros et nourris, parce que leurs fruits sont en bouquets sortant du même œil et que leur séve est plus abondante, enfin parce qu'ils poussent moins de rameaux à bois que de rameaux à fruits, exigent un plus grand nombre de branches, pour servir de réservoirs et de mères nourrices.

Un *ébourgeonnement* fait suivant les règles n'a pas besoin d'être repris à plusieurs fois; tout se borne à une simple recherche à faire de temps en temps; mais, nous ne saurions trop le répéter, il faut procéder avec prudence et modération, et ne pas aggraver ses effets, comme on en a trop l'habitude, par un effeuillage inintelligent, pratiqué sous prétexte de donner de l'air et du soleil aux fruits.

Ces dernières observations s'appliquent surtout à la vigne, pour laquelle on tombe souvent dans l'un ou l'autre excès. Dans les pays où la vigne est cultivée à la charrue, l'*ébourgeonnement* est presque inconnu; dans ceux où l'on nourrit beaucoup de vaches et de chèvres, on rogne à outrance les sarments, même chargés de fruits, mutilation qui diminue la récolte et épuise l'arbuste par le développement des bourgeons latéraux.

ÉBOURGEONNER v. a. ou tr. (é-bour-jo-né — du préf. privat. *é*, et de *bourgeon*). Arboric. Supprimer une partie des bourgeons de : *On ne doit point* ÉBOURGEONNER *la vigne avant que le raisin soit formé.* (Rozier.)

— Econ. rur. Séparer la laine qui est autour des oreilles, au bas des cuisses et sur la queue des moutons, laine inférieure en qualité, et qui se vend séparément.

— Absol. : *L'horticulteur* ÉBOURGEONNE *avec le pouce et l'index, ou avec un instrument tranchant.* (Mirbel.)

ÉBOURGEONNEUR s. m. (é-bour-jo-neur — rad. *ébourgeonner*). Arboric. Ouvrier qui ébourgeonne les arbres.

— Ornith. Nom donné au bouvreuil, au gros-bec et au pinson des Ardennes, parce qu'ils attaquent les bourgeons. ‖ On dit aussi ÉBOURGEONNEAU et ÉBOURGEONNEUX.

ÉBOURGEONNOIR s. m. (é-bour-jo-noir — rad. *ébourgeonner*). Agric. Instrument formé d'une lame un peu courbe, fixée dans un long manche, qui sert à couper les bourgeons et brindilles que l'on ne peut atteindre avec la main.

ÉBOURIFFANT (é-bou-ri-fan) part. prés. du v. Ebouriffer : *Un vent* ÉBOURIFFANT *les cheveux les mieux peignés.*

ÉBOURIFFANT, ANTE adj. (é-bou-ri-fan, an-te — rad. *ébouriffer*). Néol. Très-étrange : *C'est un succès* ÉBOURIFFANT. *Le spectacle fut* ÉBOURIFFANT. *Il avait un chapeau* ÉBOURIFFANT. *Une dame du palais, qui passait avec un béret surmonté d'un oiseau de paradis, une collerette* ÉBOURIFFANTE, *une robe à queue et des diamants jaunes, m'a tout à fait rappelé Mme Boulanger.* (Gér. de Nerv.) *Jamais je ne l'ai vue plus gaie. Et quel costume étourdissant, renversant,* ÉBOURIFFANT ! (E. Sue.)

— s. m. Genre ébouriffant : *Il a aussi trouvé deux ou trois auteurs propres à son genre de littérature abracadabrante et insensée, dont les plus fameux sont MM. Marc Michel et Labiche, rois du cocasse, empereurs de l'*ÉBOURIFFANT. (F. Mornand.)

ÉBOURIFFÉ, ÉE (é-bou-ri-fé) part. passé du v. Ebouriffer. Dont les cheveux sont en désordre : *Vous êtes tout* ÉBOURIFFÉ. *Derrière eux, on entrevoyait la tête* ÉBOURIFFÉE *de Rousseau, qui s'efforçait d'écouter ce que l'on disait.* (E. Berthet.) ‖ Qui est en désordre, en parlant des cheveux : *Deux buissons de cheveux blanchis étaient* ÉBOURIFFÉS *de chaque côté de son crâne chauve.* (Balz.) *Il y a presque toujours un crâne épais et un cerveau puissant sous des cheveux* ÉBOURIFFÉS. (G. Sand.)

— Fig. Ahuri, troublé : *Je suis très-aise du retour de frère Isaac d'Argens; il a d'abord été un peu* ÉBOURIFFÉ, *mais il s'est remis au ton de l'orchestre.* (Volt.) ‖ Ebouriffant, très-étrange : *Ce pauvre garçon ne s'est-il pas imaginé de faire à ma fille la plus sotte, la plus* ÉBOURIFFÉE, *la plus ridicule déclaration d'amour!* (G. Sand.) *Il a eu l'idée la plus triomphante, la plus pyramidale, la plus* ÉBOURIFFÉE, *la plus luxorienne qui soit tombée dans une cervelle d'homme.* (Th. Gaut.) Néol.

ÉBOURIFFER v. a. ou tr. (é-bou-rifé. — Ce mot semble à M. Littré un dérivé irrégulier et plaisant de *bourre : Mettre les cheveux en désordre comme de la bourre.* Scheler, de son côté, se montre plus disposé à le rattacher à *bourrasque*). Hérisser, embrouiller, mettre tout en l'air, en parlant des cheveux : *Il* ÉBOURIFFE *à plaisir ses cheveux.*

— Par anal. Hérisser, en parlant d'un objet quelconque : *Oui, s'il le veut, le peintre* ÉBOURIFFERA *le balai comme l'est un homme en colère, il en hérissera les brins comme si c'étaient vos cheveux frémissants.* (Balz.)

— Fig. Surprendre étrangement : *Dès que vous lui aurez dit vous, elle vous dira tu pour première réponse, et vous* ÉBOURIFFERA, *si vous êtes naïf, au moyen de son petit vice et de son grand chic.* (Ed. Robert.) *Je ne suis pas malade, c'est le prix du bonnet qui m'*ÉBOURIFFE. (J.-J. Rouss.) ‖ Néol.

ÉBOURRÉ, ÉE (é-bou-ré) part. passé du v. Ebourrer : *Une peau* ÉBOURRÉE.

ÉBOURRER v. a. ou tr. (é-bou-ré — du préf. privat. *é*, et de *bourre*). Techn. Dépouiller de sa bourre, en parlant des peaux.

ÉBOUSINÉ ou **ÉBOUZINÉ, ÉE** (é-bou-zi-né) part. passé du v. Ebousiner : *Des pierres* ÉBOUSINÉES.

ÉBOUSINER ou **ÉBOUZINER** v. a. ou tr. (é-bou-zi-né — du préf. privat. *é*, et de *bousin*). Techn. Débarrasser du bousin, des parties molles ou terreuses, en parlant des pierres de taille : EBOUSINER *des pierres. Les constructeurs, au moyen âge, posaient les pierres entières, c'est-à-dire avec leur cœur conservé dans leur partie moyenne, leurs lits de dessous et de dessus, se contentant de les* ÉBOUSINER. (Viollet-le-Duc.)

ÉBOUTAGE s. m. (é-bou-ta-je — rad. *ébouter*). Techn. Action d'ébouter : *L'*ÉBOUTAGE *des bois. L'*ÉBOUTAGE *des fils.*

ÉBOUTER v. a. ou tr. (é-bou-té — du préf. privat. *é*, et de *bout*). Mar. Hacher ou scier le bout d'une pièce de bois de construction ou d'un mât, pour juger de sa qualité ou de son état et découvrir le grain du bois.

— Techn. *Ebouter les fils*, Couper et enlever les bouts de fils adhérents au parchemin et à la dentelle, dans la fabrication de la dentelle réseau.

ÉBOUTURÉ, ÉE (é-bou-tu-ré) part. passé du v. Ebouturer : *Un arbre* ÉBOUTURÉ.

ÉBOUTURER v. a. ou tr. (é-bou-tu-ré — du préf. privat. *é*, et de *bouture*). Arboric. Oter les drageons de : EBOUTURER *un arbre.*

ÉBOUYER v. a. ou tr. (é-bou-ié — rad. *boyau*). Pathol. Ecraser, éventrer : EBOUYER *quelqu'un.*

S'ébouyer v. pr. Se fatiguer à un ouvrage très-pénible.

EBRACH ou **EBERACH**, ville de Bavière (haute Franconie); 295 hab. L'église de l'ancienne abbaye d'Ebrach, du commencement du XIIe siècle, renferme de bons tableaux et les monuments des Hohenstauffen et des abbés. La rosace qui orne le dessus du portail est particulièrement digne d'attention. Les vingt-cinq magnifiques autels de marbre qu'elle contenait jadis ont presque tous disparu.

ÉBRACTÉ, ÉE adj. (é-bra-kté, ée — du préf. privat. *é*, et de *bractée*). Bot. Qui est dépourvu de bractées. ‖ On trouve aussi ÉBRACTÉTÉ.

ÉBRACTÉOLÉ, ÉE adj. (é-bra-kté-o-lé — du préf. privat. *é*, et de *bractéole*). Bot. Qui est dépourvu de bractéoles.

ÉBRAGUETTÉ, ÉE (é-bra-ghe-té) part. passé du v. Ebraguetter. Qui n'a pas de braguette; à qui l'on a ôté sa braguette : *Des mendiants* ÉBRAGUETTÉS.

— Substantiv. Personne ébraguettée : *Il nous advint une autre cause de remords de conscience : c'est que, voyant ces* ÉBRAGUETTÉS, *nous les disions huguenots.* (Bér. de Verville.) ‖ Vieux mot qui a son équivalent dans SANS-CULOTTE.

ÉBRAGUETTER v. a. ou tr. (é-bra-ghe-té — du préf. privat. *é*, et de *braguette*). Oter la braguette à : EBRAGUETTER *un enfant.* ‖ Vieux mot. On dit actuellement DÉCULOTTER.

ÉBRAISOIR s. m. (é-brè-zouar — rad. *braise*). Techn. Pelle pour tirer la braise des fours de boulanger. ‖ Voûte pratiquée sous les fours à chaux, pour mettre le bois et le charbon.

ÉBRANCHAGE s. m. (é-bran-cha-je — rad. *ébrancher*). Arboric. Suppression accidentelle ou raisonnée des branches des arbres.

— **Encycl.** La suppression des branches d'un arbre peut être une opération réfléchie, raisonnée, soumise à certaines règles; elle rentre alors dans l'élagage. Si elle a lieu d'une manière modérée et progressive, surtout chez les jeunes sujets, elle a pour résultat de les faire croître en hauteur; si elle est exagérée, on manque complétement le but. C'est ce qui arrive sur les arbres qu'on ébranche pour se procurer du bois de chauffage, ou bien pour diminuer l'ombre qu'ils donnent et qui pourrait nuire aux récoltes voisines. Dans ce cas, c'est à l'agriculteur à peser soigneusement les avantages et les inconvénients d'un *ébranchage* outré.

L'*ébranchage* peut aussi avoir pour cause la maladresse ou la malveillance. Si la branche enlevée est d'un certain volume et que l'amputation ait eu lieu en temps de séve, il en résulte une plaie plus ou moins considérable, qui amène souvent le dépérissement ou même la mort de l'arbre. Un *ébranchage* qui produit toujours des effets désastreux est celui qui a lieu accidentellement par l'action de la foudre, des vents et surtout des trombes. Quand le mal n'est pas trop considérable, on peut espérer le guérir; pour cela, on *pare* la plaie, c'est-à-dire qu'on la coupe net avec un instrument bien tranchant; puis on la recouvre d'un englumen, tel que l'onguent de Saint-Fiacre. V. ÉLAGAGE.

ÉBRANCHÉ, ÉE (é-bran-ché) part. passé du v. Ebrancher. Dépouillé de ses branches; dont on a coupé les branches : *De gros saules* ÉBRANCHÉS *se dressaient aux deux côtés de la haie.* (G. Sand.) *Les arbres résineux ne peuvent être* ÉBRANCHÉS *sans danger avant qu'ils aient atteint 20 ou 30 pieds de hauteur.* (Noisette.)

— Blas. Se dit d'un arbre dont on a coupé les branches. *D'Orgello, en Westphalie : D'or, à deux troncs d'arbres* ÉBRANCHÉS *arrachés et écotés de sable en deux pals. — Brendelé, en Bretagne : D'or, à un arbre de sinople arraché et* ÉBRANCHÉ.

ÉBRANCHEMENT s. m. (é-bran-che-man — rad. *ébrancher*). Arboric. Action d'ébrancher des arbres : *Les* ÉBRANCHEMENTS *se font avec modération, parce que c'est au moyen de la séve, attirée par les branches en différentes parties du tronc, que celui-ci prend de la force et du diamètre.* (Noisette.) *L'*ÉBRANCHEMENT *est au moins inutile pour les arbres qui doivent tomber sur les endroits trop peuplés, ou sur les clairières, ou sur les chemins des vidanges.* (Dralet.)

ÉBRANCHER v. a. ou tr. (é-bran-ché — du préf. privat. *é*, et de *branche*). Dépouiller de ses branches, casser ou couper les branches de : *Le vent* A ÉBRANCHÉ *tous ces arbres.*

Le phoque monstrueux se roule sur les monts
Où la chèvre légère *ébranchait* les buissons.
DESAINTANGE.

Un jour, dans son jardin, il vit notre écolier
Qui, grimpant sans égard sur un arbre fruitier,
Gâtait jusqu'aux boutons, douce et frêle espérance;
Même il *ébranchait* l'arbre. . . . .
LA FONTAINE.

— Fig. Appauvrir, dépouiller : *L'Académie, moins hardie que nos grands écrivains, ou, si l'on veut, plus timide en masse que dans chacun de ses membres, n'avait-elle pas trop restreint les richesses de notre langue, trop* ÉBRANCHÉ *le vieux chêne gaulois?* (Villemain.) ‖ Diminuer, réduire, amoindrir : *Richelieu* AVAIT ÉBRANCHÉ *la noblesse avec la hache; Louis XIV fit mieux : il eut le secret de la ruiner et de l'avilir.* (A. Houssaye.) ‖ User sans détruire : *Le despote arrache l'arbre, le sage monarque l'*ÉBRANCHE. (Volt.)

— Arboric. Couper toutes les branches ou un certain nombre de branches de : EBRANCHER *un platane pour lui donner de la vigueur. Il ne faut pas* ÉBRANCHER *un arbre jusqu'à son extrémité, ce qui le rendrait désagréable à la vue.* (Noisette.)

ÉBRANCHOIR s. m. (é-bran-choir — rad. *ébrancher*). Arboric. Outil qui sert à ébrancher, à tailler les arbres. ‖ On l'appelle aussi SÉCATEUR.

ÉBRANLABLE adj. (é-bran-la-ble — rad. *ébranler*). Qui peut être ébranlé : *Cette pierre n'est pas* ÉBRANLABLE.

ÉBRANLÉ, ÉE (é-bran-lé) part. passé du v. Ebranler. Secoué, mis en mouvement sur place : *Cet arbre était* ÉBRANLÉ *par la tempête. La maison fut* ÉBRANLÉE *par ce coup de tonnerre. A ce moment, la porte de la rue fut violemment* ÉBRANLÉE. (E. Sue.) ‖ Mis en vibration : *Le son n'est que de l'air* ÉBRANLÉ. *Si l'on place la main sur une cloche* ÉBRANLÉE *par le choc de son battant, on éprouve un trémoussement plus ou moins marqué.* (Richerand.)

Dans les clubs *ébranlés* par leurs rauques accents,
Il laisse s'enrouer leurs gosiers glapissants.
DELILLE.

— Rendu chancelant ou moins solide : *Cette pierre tient encore, bien qu'elle soit fortement* ÉBRANLÉE. *J'ai deux dents bien* ÉBRANLÉES. *Cet édifice est* ÉBRANLÉ *jusque dans ses fondements.*

— Fig. Mis en danger de périr ou de tomber : *Le gouvernement est fort* ÉBRANLÉ. *Sa couronne est* ÉBRANLÉE *sur sa tête, son sceptre ne tient pas dans ses mains.* (Boss.) *Louis XIV se trouva maître absolu d'un royaume encore* ÉBRANLÉ *des secousses qu'il avait reçues.* (Volt.) *L'autorité souveraine n'est jamais* ÉBRANLÉE *que par les instruments violents qu'elle croyait destinés à l'affermir.* (D'Argenson.) ‖ Violemment tourmenté, inquiété :

Le monde est *ébranlé*, l'Erèbe se rassemble.
VOLTAIRE.

‖ Rendu indécis, chancelant : *Etre* ÉBRANLÉ *dans sa foi, dans ses opinions, dans ses convictions, dans ses espérances.* ÉBRANLÉS *dans leurs croyances par les doctrines qui leur venaient de France, les colons ne fléchissaient plus le genou qu'avec une sorte de répugnance.* (Rog. de Beauv.) ‖ Tenté, à demi persuadé : *Je ne suis pas décidé, mais je me sens* ÉBRANLÉ. *Le pêcheur a dit dans son cœur : Je ne serai jamais* ÉBRANLÉ. (La Harpe.)

Et qui de nous, hélas! n'a jamais chancelé?
Le prophète lui-même est souvent *ébranlé*.
RACINE.

‖ Effrayé, découragé, ému : *Je ne suis pas* ÉBRANLÉ *par leurs menaces. Il rassure les siens* ÉBRANLÉS *par la grandeur du péril.* (Boss.) *Charles XII, roi de Suède, a éprouvé ce que la prospérité a de plus grand et ce que l'adversité a de plus cruel, sans avoir été amolli par l'une ni* ÉBRANLÉ *par l'autre.* (Volt.)

Mille agitations que mes troubles produisent
Dans mon cœur *ébranlé* tour à tour se détruisent.
CORNEILLE.

‖ **Excité, animé :** *Les âmes,* ÉBRANLÉES *par la secousse du moment et fanatisées d'espérance, s'ouvraient aux perspectives les plus idéales.* (Lamart.)

ÉBRANLEMENT s. m. (é-bran-le-man — rad. *ébranler*). Mouvement communiqué à un objet qu'on ébranle : *Ce tremblement de terre a causé un grand* ÉBRANLEMENT *dans toute la ville.* ‖ Suite de vibrations : *Distinguons la sensation du sentiment : la sensation n'est qu'un* ÉBRANLEMENT *dans les sens, et le sentiment est cette même sensation devenue agréable ou désagréable, par la propagation de cet* ÉBRANLEMENT *dans tout le système sensible.* (Buff.) *L'ouïe est un sens qui reçoit, par l'intermédiaire de l'air, l'*ÉBRANLEMENT *causé par les corps bruyants ou sonores.* (Brill.-Sav.) *Lorsqu'un corps sonore est frappé, ses molécules intégrantes éprouvent un* ÉBRANLEMENT *subit, se déplacent et se livrent à des oscillations plus ou moins rapides.* (Richerand.)

— Par ext. Secousse communiquée à l'organisme par une impression morale trop vive : *Cette nouvelle lui a causé un* ÉBRANLEMENT *dont il a failli mourir. Il avait éprouvé un tel* ÉBRANLEMENT *de cerveau, qu'il n'était plus capable de s'occuper de rien.* (E. Feydeau.) ‖ Affaiblissement des facultés : *L'*ÉBRANLEMENT *de sa raison nous inquiète.*

— Fig. Danger de ruine, de chute, de destruction : *L'*ÉBRANLEMENT *du ministère est certain. L'*ÉBRANLEMENT *de sa fortune l'a fait devenir fou. L'*ÉBRANLEMENT *communiqué aux croyances par la ruine de l'autorité ne s'arrête pas aux dogmes théologiques.* (E. Scherer.) ‖ Troubles, agitation politique : *On remarque dans le monde un esprit d'*ÉBRANLEMENT *universel.* (Boss.) ‖ Agitation morale, mouvement des passions; émotion, sensation profonde : *Il faut, par de grands objets, donner un grand* ÉBRANLEMENT *à l'âme, sans quoi elle ne se mettrait point en mouvement.* (Mme de Lambert.) *La surprise est un* ÉBRANLEMENT *soudain à la vue d'une nouveauté.* (Vauven.)

Si près de voir sur soi fondre de tels orages,
L'*ébranlement* sied bien aux plus fermes courages.
CORNEILLE.

ÉBRANLER v. a. ou tr. (é-bran-lé — du préf. *é*, et de *branler*). Secouer, mettre en mouvement sur place : EBRANLER *une pierre.* EBRANLER *un arbre.* EBRANLER *une dent. C'est là qu'un torrent impétueux se précipite sur un lit de rochers, qu'il* ÉBRANLE *par la violence de ses chutes.* (Barthél.)

Le beffroi, qu'*ébranlait* une invisible main,
S'éveillait de lui-même et sonnait les alarmes.
C. DELAVIGNE.

Des filous effrontés d'un coup de pistolet
Ebranlent ma fenêtre et percent mon volet.
BOILEAU.

Le dieu qui d'un clin d'œil *ébranle* l'univers,
Et dont les autres dieux ne sont que l'humble escorte,
Leur imposa silence et parla de la sorte.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Balancer, bercer, mettre en branle : *Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras et d'*ÉBRANLER *doucement son berceau par des chants agréables et mélodieux.* (J.-J. Barthél.) Peu usité dans ce dernier sens. ‖ Rendre chancelant, diminuer la solidité de : *Le vent* ÉBRANLE *cette maison, et finira par la renverser.*

. . . . . Des canons les rapides volées
Ebranlent les remparts aux cimes crénelées.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

‖ Faire vibrer : *Les coups de canon* ÉBRANLAIENT *les vitres à les briser. Le son est produit par l'air qu'une secousse* ÉBRANLE.

. . . . Devant qu'il soit deux ans,
Je veux que l'on me voie avec des airs fendants,
Dans un char magnifique allant à la campagne,
Ebranler les pavés sous six chevaux d'Espagne.
REGNARD.

— Fig. Rendre moins sûr, moins solide; mettre en péril de ruine : *Peu à peu, tout va en ruine, quand on* A ÉBRANLÉ *les fondements.* (Boss.) *L'esprit paradoxal* ÉBRANLE *les institutions les plus sacrées.* (Mme de Staël.) *La progression des doctrines* ÉBRANLE *la puissance du sacerdoce.* (B. Const.)

. . . Ma tête abattue *ébranlerait* la vôtre.
CORNEILLE.

‖ Affaiblir, diminuer l'action de : *L'art de bouleverser les Etats est d'*ÉBRANLER *les coutumes établies.* (Pasc.) *Il n'y a point de passion qui* ÉBRANLE *tant la sincérité du jugement que la colère.* (Fonten.) *Tout ce qui altère l'unité de la science en* ÉBRANLE *la certitude.* (Lamenn.) ‖ Faire chanceler, faire hésiter; tenter, décourager, toucher : EBRANLER *la résolution de quelqu'un. Vos promesses ni vos menaces ne sauraient m'*ÉBRANLER. *Le malheur n'a pu* ÉBRANLER *son âme. Ses larmes m'*ONT ÉBRANLÉ. *Chrétien entêté, tous les beaux génies de la terre n'*ÉBRANLERAIENT *pas ma foi.* (Chateaub.) *La responsabilité* ÉBRANLE *les hommes beaucoup plus que le danger du canon.* (Thiers.) *La poésie et l'éloquence n'ont plus la force d'*ÉBRANLER *les âmes.* (Ad. Franck.)

La frayeur de la mort *ébranle* le plus ferme.
THÉOPHILE.

Les plus affreux périls ne sauraient m'*ébranler*.
LAMOTTE.

Rien ne peut *ébranler* leur stoïque constance.
MÉRY et BARTHÉLEMY.

Si ce malheur illustre *ébranlait* l'un de vous,
Je le désavoûrais. . . . .
CORNEILLE.

. . . Quoi! toujours les plus grandes merveilles
Sans *ébranler* ton cœur frapperont tes oreilles!
RACINE.

‖ Provoquer le changement de : *Dieu permet que les prières des hommes* ÉBRANLENT *ses immuables décrets.* (Chateaub.) ‖ Exciter, animer; pousser à l'action, faire agir : *Ils* ÉBRANLAIENT *puissamment les imaginations et allumaient dans tous les cœurs la soif ardente des combats.* (Barthél.) *Les mobiles qui* ÉBRANLENT *l'activité humaine se peuvent réduire au plaisir et au devoir.* (Charma.) *Le moment viendra où l'Europe progressive* ÉBRANLERA *l'Orient stationnaire.* (Ballanche.)

— Manége. *Ebranler son cheval au galop*, Le faire passer d'une allure quelconque au galop.

S'ébranler v. pr. Etre ébranlé, secoué, mis en mouvement : *La forêt* S'ÉBRANLA *sous ce coup de vent. Les troncs d'arbres* S'ÉBRANLENT *avec leurs rameaux, et font entendre au loin de religieux murmures.* (B. de St-P.)

La terre me repousse et *s'ébranle* sous moi.
ARNAULT.

La muraille, vieille et peu forte,
S'ébranle aux premiers coups, tombe avec un trésor.
LA FONTAINE.

J'aime à voir dans le ciel les nuages voler,
Et sous une brise légère
La cime des forêts doucement *s'ébranler.*
SAINTINE.

— Se mettre en marche, en parlant d'une troupe ou d'un rassemblement de nature quelconque : *L'avant-garde* S'ÉBRANLA *au point du jour. La flotte commençait à* S'ÉBRANLER. *Le rassemblement* S'ÉBRANLAIT *à la fois dans toutes les rues.* (Lamart.) *Tout étant disposé, l'ennemi* S'ÉBRANLE *sur toute la ligne.* (Thiers.) *Sur la mer qui s'ouvre au delà de la Somme, spacieuse et luisante, les voiles et les mâts se dressaient comme une forêt, et la flotte énorme* S'ÉBRANLAIT *sous le vent du sud.* (H. Taine.)

Tout *s'ébranle*, tout sort, tout marche en diligence.
BOILEAU.

‖ Lâcher pied, commencer à fuir, en parlant d'une troupe : *Ces soldats intrépides ne* S'ÉBRANLAIENT *pas sous le feu de l'ennemi.*

— Fig. Etre mis en péril : *L'empire romain parut* S'ÉBRANLER. ‖ Perdre de sa fermeté, de son énergie : *Sa foi* S'ÉBRANLA; *il la perdit bientôt. Peur, mouvement de l'âme qui* S'ÉBRANLE *ou qui cède en vue d'un péril vrai ou imaginaire.* (La Bruy.) *Toutes les fidélités* S'ÉBRANLENT *à la fois.* (La Rochef.-Doud.)

— **Antonymes.** Affermir, consolider, raffermir.

ÉBRARD (Jean-Henri-Auguste), théologien allemand, né à Erlangen le 18 janvier 1818. Il étudia successivement dans les universités d'Erlangen et de Berlin, et fut toujours guidé par les conseils et les exemples de son père, qui était pasteur de la colonie française protestante à Erlangen. En 1842, Ebrard fut nommé professeur agrégé à Erlangen, et, en 1844, il accepta la place de professeur à